

Tous concernés - Tous responsables !

Ensemble, préservons les milieux naturels

L'entretien courant de la végétation est légalement à la charge des riverains, considérés comme « propriétaires de la moitié du lit ».

Les syndicats des cours d'eau sont disponibles pour accompagner et conseiller les riverains afin de gérer durablement les abords des rivières et en améliorer la biodiversité. Il sera, notamment, conseillé de favoriser des bandes enherbées, maintenir les ripisylves, favoriser la libre circulation des eaux ou protéger les arbres dont la coupe à blanc est interdite. Lieux de reproduction, d'alimentation et de croissance pour nombre d'animaux et de végétaux, la trame constituée par ces écosystèmes est primordiale à préserver sans trop de discontinuité. Sauf autorisation, il est interdit de construire dans le lit des rivières. Pour toute demande d'autorisation/déclaration de travaux en rivière ou de déclaration de dépôt sauvage, il faut s'adresser au Services de l'Etat en Vaucluse, Direction Départementale des Territoires, Service Eau et Milieux naturels (DDT), à Avignon.



Limitons la pollution, notre rivière n'est pas une poubelle !

Réduire notre quantité de déchets paraît aujourd'hui essentiel pour éviter les pollutions. Les diverses opérations de nettoyage, notamment la Journée mondiale du nettoyage de la planète, impliquant des centaines de bénévoles sur le territoire, témoignent de la quantité pharaonique de déchets encore laissés dans nos cours d'eau. Moins visibles mais tout autant dangereuses, trop de molécules chimiques sont présentes. Les rejets directs sont interdits mais il existe cependant des résidus émanant de produits toxiques et dangereux comme les hydrocarbures, les acides, les huiles de vidange, les substances inflammables, les médicaments...

Je me mouille pour la rivière,

SOS pollution !

Si vous êtes témoin d'une pollution de rivière ou si vous constatez la présence d'espèces animales dérangeantes ou encore si vous observez des espèces blessées, contacter l'Office Français de la Biodiversité, doté de pouvoirs de police de l'environnement,

Contact : 04 90 90 49 05.

Courriel

: sd84@ofb.gouv.fr

Economisons l'eau, soyons écon"eau"mes !

Chasser les robinets qui coulent, privilégier la douche aux bains... Chaque geste compte pour économiser l'eau. N'hésitez pas à vous informer !

En cas de doute sur d'éventuelles fuites, relevez votre compteur et surveillez votre consommation. Et n'oubliez pas en période de sécheresse, de respecter les restrictions d'usage pour le bien de tous et de nos rivières !





DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09